



Programme soutenu par



Programme

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

ANNÉE

3

ZÉRO GASPILLAGE

Rapport d'avancement



Programme réalisé dans le cadre d'un Contrat
d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire

Convention n° 1520CD186

SOMMAIRE

1. Indicateurs	p.3
2. Actions réalisées et bilan	p.5
3. Temps passé	p.32
4. Coûts du programme pour l'exercice	p.36
5. Annexes	p.38

1. INDICATEURS

		Année 3	Année 2	Année 1	Année de référence	
		2017	2016	2015	2010	Remarques
1	Indice de réduction (avec gravats) des quantités de DMA produits par habitant avec une base 100 en 2010	-0,56%	-0,73%	-2,34%	0,0%	
1.1	Indice de réduction (hors gravats) des quantités de DMA produits par habitant avec une base 100 en 2010	-0,42%	-0,43%	-2,55%	0,0%	
1.2	Indice de réduction des OMR produits par habitant avec une base 100 en 2010	-32,23%	-31,15%	-30,40%	0,0%	
2	Taux global de valorisation (matière, organique et énergétique) des quantités (en masse) de DMA	85,00%	85,90%	85,16%	79,2%	
2.1	Taux de <u>valorisation matière</u> des quantités (en masse) de DMA	44,60%	43,50%	42,27%	40,4%	
2.2	Taux de <u>valorisation organique</u> des quantités (en masse) de DMA	21,80%	23,20%	21,48%	13,3%	
2.2.1	<i>Taux élargi de valorisation organique des quantités (en masse) de DMA intégrant la gestion de proximité des biodéchets hors SPPGD</i>	NSP	NSP	NSP	NSP	<i>Les flux de biodéchets mobilisés par la gestion de proximité (compostage individuel, compostage collectif) hors SPPG ne sont actuellement pas quantifiables</i>
2.3	Taux de <u>valorisation énergétique</u> des quantités (en masse) de DMA	18,60%	19,20%	21,40%	25,4%	
2.4	Taux de valorisation des déchets occasionnels (DO) et produits déposés en déchèterie "avec les déchets verts"	69,84%	70,44%	69,01%	64,6%	
2.4.1	<i>Taux de valorisation des déchets occasionnels (DO) et produits déposés en déchèterie "sans les déchets verts"</i>	48,18%	48,34%	49,57%	46,7%	
3	Indice de réduction des quantités de DMA admis en ISDND avec une base 100 en 2010	-0,61%	-7,62%	-6,94%	0,0%	
4	Matrice des coûts du SPPG	oui	oui	oui	oui	
5	Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPPG	oui	oui	oui	oui	
6	Redevance spéciale (RS) mise en place	Toutes les actions sont terminées				<i>Les professionnels sont soumis à la RI</i>
7	Tarification incitative (TI) mise en place	Toutes les actions sont terminées				<i>RI sur le volume d'OMR sur l'ensemble du territoire</i>
8	Présence de solutions de tri à la source des biodéchets	Collecte séparée des ménages de la FFOM (porte à porte, apport volontaire)				<i>+ Promotion du compostage individuel</i>

9	Taux d'entreprises desservies par la collecte des OMr	3,57%	3,34%	3,41%	NSP	D'après les données du logiciel de redevance incitative aux 31 décembre 2015 et 2016
10	Taux d'entreprises utilisatrices de la ou des déchèteries du SPPG	1,22%	1,33%	1,42%	NSP	D'après les données du logiciel de redevance incitative aux 31 décembre 2015 et 2016
11	Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de prévention (accompagnées par la collectivité)	38	20	20	0	Entreprises engagées dans une démarche EIT soutenue par le SMTC et intégrant un volet "prévention des déchets"
12	Nombre d'entreprises engagées dans des démarches d'"éco-conception"	0	0	0	0	Tissu industriel très peu orienté vers la production de biens de consommation
13	Nombre de démarches engagées d'Economie de la Fonctionnalité	0	0	0	0	
14	Nombre de démarches engagées d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	8	5	1	0	Détails en commentaire pour chaque année
15	Nombre de collectivités et d'administrations engagées dans une politique d'achats éco responsables	NSP	NSP	NSP	NSP	
16	Financement du service public : coût aidé (en € HT par habitant)	93,80	99,11	98,26	NSP	Coût HT
17	Financement du service public : taux de couverture (%)	113%	107%	108%	NSP	
18	Effectif de l'équipe projet du programme (en ETP)	3,7	3,7	3,2	-	- 0,6 ETP Maison de l'Emploi en année 2, mais renforcement de l'équipe projet au sein du SMTC
19	Nombre de partenaires engagés	67	65	33	-	Partenaires avec qui le SMTC a mené des actions et/ou des réflexions en année 1 et 2 (cumul)
20	Emplois direct et indirects créés par le programme	8	8	7	-	6 Ambassadeurs du tri en 2015 (SMTC) 1 Chargé de mission ZDZG en 2015 (SMTC) 1 Chargée de projet EIT en 2016 (Maison de l'Emploi)
21	Suivi annuel du coût du programme / comparaison au prévisionnel					
22	Autres indicateurs spécifiques au projet du territoire...					Coût du programme

2. ACTIONS REALISÉES ET BILAN

Rappel : A la rentrée 2017, le programme TZDZG a évolué vers un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire), un ambitieux programme d'actions de 3 ans fixant les grandes orientations stratégiques du SMTC à l'horizon 2020. Ce CODEC étant la continuité directe du programme TZDZG et consistant avant tout en un changement de dispositif de financement, le présent bilan continuera à se référer à l'exercice 2017-2018 comme étant l'année 3 du programme.

Le bilan de cet exercice 2017-2018, première année du nouveau dispositif CODEC, s'avère mitigé. Bien que de nombreuses actions aient été développées et que les déchets occasionnels enregistrent une baisse record, les indicateurs repartent à la hausse et les performances en matière d'OMA se dégradent significativement en 2018.

Cette année du programme a ainsi été marquée par les imprévus : diminution des effectifs de l'équipe projet (départ à la retraite non remplacé, congés maladie, mi-temps non compensé), dégradation des prestations de collecte, durcissement des critères de qualité des opérateurs de traitement (durcissement de la filière bois notamment), etc.

Malgré tout, cette année a permis de pérenniser plusieurs actions clés telles que l'Eco-Exemplarité des administrations et des manifestations, mais surtout d'améliorer très significativement les performances des déchetteries (contrôle d'accès, valorisation des déchets, communication, circulation, etc.).

Bien que les actions de communication demeurent une part importante du programme, cet exercice 2017-2018 a fait la part belle aux projets de terrain et à la mise en œuvre opérationnelle des actions mise en place durant les exercices précédents.

UNE POPULATION DE MIEUX EN MIEUX INFORMÉE

La brigade de 4 ambassadeurs du tri déployée en début d'année 1 a permis de renforcer significativement la présence et la visibilité du SMTC sur le terrain. **La campagne de porte à porte menée en continu depuis 3 ans a permis de sensibiliser et d'informer directement près de 6000 usagers.** En parallèle, la structure s'est dotée au fil du programme des outils de communication et d'information indispensables à la bonne connaissance de ses missions par le public. A ce titre, **le SMTC est de mieux en mieux identifié par la population** comme étant la collectivité référente en matière de collecte et de gestion des déchets. **Les démarches des usagers s'en trouvent dès lors simplifiées** et le syndicat gagne en réactivité.

D'un point de vue opérationnel, les nombreux supports de communication sur les consignes de tri (calendrier, mémo, brochures, affiches, etc.) et les interventions des ambassadeurs du tri sur des problématiques de tri ciblées ont participé à améliorer sensiblement la qualité du tri (+ 1,5% de tonnages de tri sélectif collectés avec un taux de refus maintenu à 10% en 2017). Notamment en matière de déchets occasionnels, pour lesquels la refonte complète de la communication en déchetterie (nouveau panneaux, code couleur, etc.) a contribué à améliorer le tri des déchets recyclables et à faire chuter les tonnages d'encombrants.

VERS UNE PÉRENNISATION DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES

L'exercice 2017-2018 fut une année de mise en œuvre opérationnelle et de pérennisation des actions :

- ➔ **Optimisation de la déchetterie d'Aspach-le-Haut** : renforcement du contrôle d'accès, installation de nouveaux supports de communication, réaménagement du circuit de collecte, mise en place opérationnelle de nouvelles filières, amélioration du tri ... ;
- ➔ **Accompagnement opérationnel des « éco-manifestations »** : mise en œuvre d'une tarification incitative sur les OMR, prestation de prêt de bacs, développement de nouveaux outils de collecte (supports de sacs), prêts de gobelets réutilisables, réalisation de diagnostics déchets, etc. ;

- ➔ **Réalisation de diagnostics déchets sur site et mise en place d'actions de tri et de réduction des déchets** dans le cadre de la démarche d' « éco-exemplarité » menée avec la CCTC ;
- ➔ **Optimisation et création d'outils de communication** : nouveau calendrier du tri, guide d'explication pour les conteneurs enterrés, communication de lutte contre les dépôts sauvages, etc.
- ➔ **Réalisation d'enquêtes ciblées sur le terrain** : recherche d'usagers et de bacs pour la mise à jour du fichier RI, gestion des déchets en habitat collectif, litiges entre voisins, dépôts sauvages, etc. ;
- ➔ **Pérennisation des partenariats avec l'AFPA (module développement durable) et le Centre Socio Culturel du Pays de Thann** (actions régulières de sensibilisation et d'animation).

Le SMTC reste également un partenaire privilégié dans la mise en œuvre du programme d'écologie industrielle et territoriale (EIT) de la Plateforme Maison de l'Emploi, avec notamment le développement d'une filière PSE recyclé en déchetterie et la fabrication de sacs réutilisables à partir de déchets textiles.

DES PERFORMANCES DE COLLECTE ET DE VALORISATION EN DEMI TEINTE

22 956,2 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées en 2017, soit un ratio de 540,2 kg par habitant. Ces performances sont similaires à celles enregistrées en 2016 et le **bilan 2017 est très satisfaisant en ce qui concerne les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : baisse continue des OMR** (-1,5 kg par rapport à 2016), **hausse de la collecte sélective** (+ 0,7kg) et **taux de refus maintenu autour des 10%**. Ces chiffres laissent ainsi supposer qu'un transfert qualitatif s'est effectué des OMR vers la collecte sélective en 2017.

Cependant, bien que la quantité de déchets occasionnels reste stable par rapport à 2016 (autour de 257kg/an/par habitant), **la quantité de déchets enfouis a très nettement augmenté** (+ 5,6kg par rapport à 2016). Cette augmentation était à rapprocher d'une part de la position privilégiée des bennes encombrants sur la déchetterie, et d'autre part d'un transfert régulier d'une partie du mobilier liés à des retards d'enlèvement des bennes Eco-Mobilier. Mais également de l'apport régulier de tout-venant par des professionnels déguisés ou des usagers d'autres collectivités du fait de défaillances du système de contrôle d'accès.

Pour remédier à ces problèmes, les bennes encombrants ont été déplacées en fin de circuit dans le cadre de l'opération de réaménagement de la déchetterie et le contrôle d'accès a été appliqué plus strictement dès décembre 2017 pour lutter contre les professionnels déguisés et autres abus. **A l'initiative des gardiens, le mobilier a été définitivement banni des encombrants** (stockage différé en cas de benne Eco-mobilier pleine).

Ces actions ont permis d'enregistrer des performances record en matière de valorisation et de réduction des déchets occasionnels. **Ainsi, entre décembre 2017 et juillet 2018, la quantité de déchets enfouis a chuté de 256 tonnes** comparativement à la même période en 2016-2017 (- 13%) et ce malgré un transfert de la majeure partie du bois dans ce flux (80% du bois collecté). **La quantité globale de déchets occasionnels a quant à elle chuté de plus de 800 tonnes en 8 mois !**

Inversement, **les performances de collecte et de valorisation des OMA accusent un très sévère recul en 2018 : augmentation des ordures ménagères** (+ 4 kg/habitant sur la même période par rapport à 2017) et **augmentation significative du taux de refus en centre de tri** (+ 2 points, en constante augmentation). Ces mauvaises performances sont à rapprocher d'une dégradation de la prestation de collecte qui dure depuis la fin de l'année 2017 et sont en partie liées à un non-respect du règlement par les équipes en charge de la collecte (collecte du surplus d'OMR et des sacs de tri non conformes malgré l'obligation de les refuser). **De mauvaises habitudes se sont dès lors installées au sein de la population et participent à dégrader encore plus les performances de tri.**

Néanmoins, dans l'ensemble, le syndicat devrait enregistrer une baisse très significative de la quantité globale de DMA collectés pour l'année 2018.

⚡ DIFFICULTES RENCONTREES

Cette année du programme a été particulièrement difficile à mener du fait d'une accumulation d'imprévus tant internes qu'externes :

- ➔ **De nombreux départs et absences à la fois au sein de l'équipe projet, mais également parmi les partenaires et collaborateurs proches** (départ à la retraite non remplacé, congés maladie ou maternité, mi-temps non compensé) ont contraint à mettre en suspens certains projets et à en annuler d'autres par manque de temps ou de disponibilité. Parmi les principaux projets impactés : la démarche d'Eco-exemplarité auprès des administrations (retardée), la démarche développement durable auprès des commerçants (annulée) et les actions de sensibilisation (nombre d'animations et d'interventions réduit de moitié).
- ➔ **Le temps consacré au renforcement du contrôle d'accès des usagers en déchetterie** (action non prévue, non planifiée et très chronophage) **et aux missions d'accueil du public** (équipe du SMTC en sous-effectif) a **généralisé un retard dans la mise en œuvre de certaines actions**. La campagne de caractérisations sur bennes encombrants et le lancement opérationnel de la zone de réemploi sur la déchetterie ont ainsi été reportées au prochain exercice.
- ➔ **Un durcissement des critères de qualité des opérateurs de collecte de la filière bois oblige à transférer la majeure partie du bois collecté dans les encombrants depuis mars 2017** (bois assimilé catégorie B ; 80% du gisement).
- ➔ **La dégradation des prestations de collecte depuis 2017** a généré un surcroît d'activité au syndicat (appels et soucis de collecte à gérer plus nombreux) et impacte sévèrement les performances en matière d'OMA. Si le règlement de collecte (bonne conformité des déchets collectés) et le principe strict de la redevance incitative (refus de collecte du surplus d'OMR) continuent à ne plus être appliqués sur le terrain, le risque à terme est de rendre inefficaces l'ensemble des actions de sensibilisation menées par l'équipe du SMTC, en particulier les missions d'information des ambassadeurs du tri.

1. PRÉVENTION DES DÉCHETS DES MÉNAGES

Action 1 - Animations et sensibilisation au tri, à la prévention et à l'éco-consommation auprès du grand public

ACTION DE SENSIBILISATION

Responsable(s) de l'action : Amédée BAYLE et Morgane Eicher ; François DURAND

Partenaires : CSC Agora Cernay, CSC du Pays de Thann, groupement scolaire et périscolaire d'Aspach-le-Bas, EPICEA, AGIR, INSER'EMPLOI...

Dans le cadre du programme TZDZG ou en réponse aux demandes et sollicitations spécifiques, le SMTC est régulièrement amené à organiser des animations sur le tri, la prévention et la réduction de la nocivité des déchets. Les événements récurrents tels que la distribution annuelle de sacs de collecte dans certaines communes ou certaines manifestations locales représentent également l'occasion d'organiser des actions de sensibilisation auprès des usagers.

Ainsi, plus d'une dizaine d'animations et actions de sensibilisation ont été menées en année 3 par l'équipe projet (ADT et chargés de mission) :

- ✓ **Animations à l'école maternelle de Bitschwiller-lès-Thann** = 2 demi-journées d'animations sur le tri des déchets (34 enfants sensibilisés);
- ✓ **Animations au CSC Agora de Cernay (périscolaire)** = 3 animations sur le tri et la prévention des déchets des 6-8 ans (3*12 enfants);
- ✓ **Animations auprès de structures de l'ESS** = 2 demi-journées d'animation sur le tri, le devenir et le coût des déchets (cf. action 14) ;
- ✓ **Animation à l'Institut Médical Saint-Joseph** (cf. action 15) = 2 sessions d'une demi-journée d'ateliers tournants pour sensibiliser les groupes de vie (public en situation de handicap) au tri des déchets (9 groupes de 8 à 12 résidents, 96 personnes au total) + 1 session de sensibilisation des équipes et des accompagnateurs au tri et au coût des déchets (30 personnes) + Organisation d'une visite des installations d'Aspach-le-Haut pour les équipes et les organisateurs (12 personnes).

Action 2 - Formation de l'équipe projet aux techniques d'animation et à l'utilisation de la malle pédagogique "Roule ta Boule"

ACTION DE FORMATION

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : Réseau école et nature, SM4, Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin, COVED

Début 2017, l'équipe projet du SMTC, ainsi que l'équipe prévention du SM4 ont été formées aux techniques d'animation et à l'utilisation de la malle pédagogique "Roule ta Boule", que possédait le SMTC sans l'exploiter pleinement. L'idée était de partager une culture de l'animation et une méthodologie commune et surtout de pouvoir mutualiser les outils d'animations entre "partenaires déchets".

Dans cette logique et à l'issue de cette formation, le SM4 a fait l'acquisition du module « L'atelier des Branchés » afin de pouvoir



étendre l'offre et les outils d'animations au monde des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Une session de formation sur cet atelier spécifique a été organisée par le SMTC le 22 mars 2018. 3 membres de l'équipe projet du SMTC, 3 membres de l'équipe prévention du SM4 et la responsable déchets de la CCVSA ont été formés sur le thème des DEEE (gisement, consignes de tri, filières...) et à la mise en pratique des différents ateliers du module pédagogique.

Des sessions d'animation basées sur ce module seront organisées par le SMTC et le SM4 lors de la SERD 2018 (Semaine Européenne de Réduction des déchets).

Action 3 - Coordination et animation d'un module développement durable auprès de l'AFPA

ACTION D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : AFPA, PETR Pays Thur Doller, SM4, association Mobilité Mod'Emploi, Maison de l'Emploi du Pays Thur Doller, Communauté de Communes de Thann Cernay

En 2013 et 2014, les stagiaires de la formation « Assistant de vie aux familles » (ADVF) de l'AFPA ont été sensibilisés au développement durable au travers d'ateliers participatifs (déchets, énergies, mobilité) organisés et co-réalisés par le PETR Pays Thur Doller, en partenariat avec le SM4. Cette action de sensibilisation a débouché sur la rédaction participative d'un guide de bonnes pratiques par les stagiaires.

En 2015, la formatrice ADVF à l'AFPA, a proposé au SMTC de reproduire et de coordonner cette action de sensibilisation dans le cadre du programme TZDZG. Les stagiaires de la formation 2016 ont ainsi été sensibilisés aux différentes thématiques du développement durable au travers d'ateliers réalisés par le SMTC, le PETR Pays Thur Doller, le SM4 et l'association Mobilité Mod'Emploi. Cette action a abouti à l'élaboration, par les stagiaires et le SMTC, d'une nouvelle version du guide, mise aux couleurs de l'AFPA, enrichie et spécifiquement adaptée aux besoins des ADVF.

Ce module a été pérennisé et reconduit sous le même format en année 2 du programme TZDZG. A cette occasion le guide a été actualisé et il a été décidé d'en étendre la portée au-delà du métier d'ADVF et de l'éditer à 5000 exemplaires en vue d'une diffusion large aux différents publics intéressés (ménages, salariés, agents de collectivité, professionnels, etc.).

En 2018, année 3 du programme, le module a de nouveau été organisé et un « Kit d'éco-exemplarité » composé d'un « guide des éco-gestes au quotidien », d'un gobelet réutilisable, d'un STOP PUB et d'un Mémo du Tri a été remis à chaque stagiaire.



Action 4- Accompagnement du CSCPT dans une démarche de développement durable

ACTION D'ANIMATION ET DE SENSIBILISATION

Responsable(s) de l'action : François DURAND (SMTC) et Isabelle DELHON (SM4)

Partenaires : CSC du Pays de Thann, SM4

Le Centre Socio Culturel du Pays de Thann (CSCPT) a élaboré un nouveau projet social s'étendant de 2017 à 2020 dont l'objectif est de développer des démarches citoyennes et écocitoyennes pour aller vers des pratiques plus

responsables. Le développement durable est donc au cœur de ce projet social. L'une des priorités environnementales de ce programme : les déchets !

A ce titre, le SMTC et le SM4 ont accompagné le CSCPT dans un projet de compostage autonome en établissement au cours de l'année 2 du programme TZDZG. A l'occasion de l'inauguration des composteurs, une série d'ateliers de sensibilisation au tri des déchets a été organisée et animée par les ambassadeurs du tri du SMTC lors de la Semaine Européenne du Développement Durable, du 31 mai au 2 juin 2017.

En année 3 du programme, le partenariat avec le SMTC s'est poursuivi dès la rentrée 2017 avec l'organisation d'ateliers « Fait Main » (action 5) sur une base mensuelle. Puis lors de la SERD 2017 avec l'opération « Ramène-ta-branche » destinée promouvoir l'autogestion des déchets verts et le compostage collectif de manière ludique et festive (broyage de déchets vers avec animation et disco-soupe).

Bien que ces 2 actions n'aient pas réussi à rencontrer leur public (mauvais dimensionnement d'une part et décalage avec le contexte et les besoins du public d'autre part), l'année 2017 s'est conclue par l'organisation d'une « Gratifieria » (espace de gratuité) qui a quant à elle rencontré un vif succès auprès des habitants du quartier.

Pour la suite du programme, le partenariat se poursuivra par la conduite d'animations et d'actions sur le thème du réemploi et des DEEE lors de la SERD 2018.



Action 5 - Organisation et animation d'ateliers "Fait main"

ACTION D'ANIMATION ET DE SENSIBILISATION

Responsable(s) de l'action : Morgane EICHER

Partenaires : Agora Cernay, CSC du Pays de Thann

Motivé par la volonté commune d'accompagner au mieux les habitants dans la gestion de leurs déchets, le SMTC travaille depuis plusieurs années avec le centre socio culturel l'AGORA situé dans le quartier Bel Air à Cernay. De cette collaboration et des échanges avec les habitants sont nés des ateliers de fabrication de produits cosmétiques et d'entretiens faits maison. L'objectif : sensibiliser la réduction des déchets et à la nocivité des produits, promouvoir l'éco-consommation au foyer et faire des habitants des relais des messages de prévention et de tri des déchets.

Ainsi, après avoir animé chaque mois un atelier avec les « mamans » du quartier Bel Air durant l'année 2 du programme, il a été décidé de reproduire cette action avec CSC du Pays de Thann à partir de la rentrée 2017. Pour ce faire, le CSCPT s'est doté de tous le matériel et des produits nécessaires pour conduire une 10aine d'ateliers : lessive au savon de Marseille, nettoyant multi usages, liquide vaisselle, démaquillant, baume à lèvres...

Bien qu'il y ait actuellement un véritable attrait et même un effet de mode concernant cette thématique des produits d'entretiens et cosmétiques « Faits maison », **les ateliers n'ont pas réussi à rencontrer leur public.** Aucun inscrit sur les 10 ateliers. **La faute à un format payant surement rédhitoire, une faible visibilité des ateliers dans l'offre d'activités du CSCPT et une communication beaucoup trop discrète.**

Toujours persuadés de la pertinence de ces ateliers, le SMTC et le CSCPT relanceront cette action lors de la SEDD 2019 sur un format gratuit et mieux adapté au public (créneaux horaires et durée).

Action 6 - Opération STOP PUB

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : -

D'après l'enquête réalisée par le SM4 en 2015 à l'issue de son PLP, il s'avère que 24 % des foyers du territoire du SMTC sont équipés d'un STOP PUB et que 41,3 % des non-équipés se disent prêts à en utiliser un, soit un peu plus de 5000 utilisateurs à mobiliser !

En 2017, il a été décidé de créer un autocollant STOP PUB aux couleurs du syndicat, dans le prolongement des outils de communication développés dans le cadre de ZDZG. **En fin d'année 2 du programme, 5000 STOP PUB ont ainsi été édités.**

Au 1^{er} septembre 2018, environ 1100 STOP PUB ont déjà été distribués. La distribution s'est faite principalement aux bureaux du SMTC, lors des campagnes de porte à porte des ambassadeurs du tri et lors de la distribution d'un kit « éco-exemplaire » aux agents de la Communauté de Communes de Thann Cernay.



Courant 2019, la distribution se poursuivra via une mise à disposition des STOP PUB en mairie et dans certains commerces et structures volontaires.

***NB** : cette action est un prolongement de l'opération STOP PUB lancée par le SM4 dans le cadre de son PLP 2010-2015. A ce titre, le SMTC continue de proposer le STOP PUB du SM4, offrant ainsi plus de choix aux habitants.*

2. PRÉVENTION DES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS ET DES COLLECTIVITÉS

Action 7 - Mise en place de prestations et de tarifications incitatives pour promouvoir les éco-manifestations

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : Mairies du territoire, Fédération des Associations de Cernay (FAC)

L'année 3 a vu une montée en puissance des actions destinées à promouvoir les Eco-manifestations et inciter au tri sur les événements. Outre l'utilisation systématique de "points tri" (ensemble de 3 bacs, biodéchets, tri et OMR) pérennisée en année 2 du programme pour les organisateurs faisant la demande de bacs, **une tarification sur le volume d'OMR a été mise en application à partir de janvier 2018.** Pour l'occasion, **un guide à l'usage des organisateurs (fonctionnement de la prestation, tarifs, etc.) a été créé et diffusé à l'ensemble des associations du territoire** par l'intermédiaire des mairies du territoire.

Afin de faciliter la démarche de demande de bacs et son traitement par les services du SMTC, **un formulaire de demande de bacs a également été créé.** Ce dernier comporte un pré-diagnostic des déchets produits sur la manifestation permettant de simuler le volume de déchets produits, le nombre et le type de bacs à mettre en place et la tarification associée. Le formulaire permet également de préremplir la convention de demande de bac et fait office de devis pour la prestation.

La tarification de la prestation est basée sur une prestation de collecte par sacs prépayés (8,50€ le sac de 100L) déjà existante au sein du SMTC et de la CCTC. **Un tarif « éco-exemplaire » (200 premiers litres d'OMR offerts) a**

également été mis en place pour les organisateurs s'engageant à mettre en œuvre le tri des emballages et des biodéchets.

Grâce une communication en amont dès l'année 2017, qui constituait une « année blanche », la tarification de la prestation de mise à disposition et de collecte de bacs a été bien accueillie par les organisateurs. A l'heure du présent bilan 8 manifestations ont fait l'objet des nouvelles prestations, dont 7 ont bénéficié du tarif « Eco-exemplaire », 6 ont fait l'objet d'une facturation (de 17 à 110,5€) et 2 ont bénéficié d'une prestation gratuite (moins de 200L d'OMR).



Dans le prochain exercice, un mode de tarification au litre de déchets produits, plus souple mais toujours basé sur le même tarif (0,85 centimes le litre), sera voté et appliqué. L'objectif étant de permettre de définir des tarifs pour chacun des modèles de bacs mis à disposition des organisateurs, mais surtout d'avoir une tarification au plus juste.

⇒ Les différents supports sont disponibles en annexe

Action 8 - Accompagnement des éco-manifestations

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : Alsacienne Cyclo sportive, CSC du Pays de Thann, Fête de l'eau, Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wattwiller...

Au cours de l'exercice 2017-2018, 10 organisateurs d'événements (250 à 2500 personnes) ont sollicité le SMTC pour la mise en œuvre opérationnelle du tri (accompagnement, dimensionnement de la dotation en bacs et application des consignes). A l'instar des années précédentes, le bilan de l'action est très positif : le concept de points tri (bacs, totems et affiches) a rapidement été adopté et est désormais rentré dans les mœurs. La mise à disposition de supports de sacs pour les OMR et le tri sélectif (nouveau 2018) a également rencontré un vif succès auprès des organisateurs qui étaient fortement en demande de ce type d'outils faciles à déployer (stands, manifestations itinérantes, événements sportifs, etc.).

Mais surtout la production d'OMR sur l'ensemble des manifestations accompagnées a drastiquement chuté par rapport aux éditions précédentes, notamment grâce à la mise en œuvre d'actions de prévention telles que l'utilisation de gobelets réutilisables (5 manifestations) ou encore l'achat et utilisation de couverts et vaisselle compostables (2 manifestations).



Focus sur l'Alsacienne Cycloportive :

Pour la 3^{ème} année consécutive, le SMTC a poursuivi son partenariat et son accompagnement de l'Alsacienne Cycloportive vers le Zéro Déchet (mise en œuvre opérationnelle du tri, dotation en bacs, information des bénévoles). En 2018, toujours dans une logique ambitieuse d'amélioration continue, les organisateurs ont été encore plus loin dans la réduction et la valorisation des déchets en passant à des plateaux repas 100% compostable, en réduisant les portions servies et en optimisant le menu pour réduire le gaspillage alimentaire et en organisant la récupération des cartons d'emballage par le traiteur.

Afin d'améliorer les performances de tri et faciliter la tâche aux bénévoles, un travail précis d'identification et de référencement des déchets a été réalisé afin de créer des supports de consignes spécifiquement adaptés à chacun des lieux de production de déchets sur l'événement.

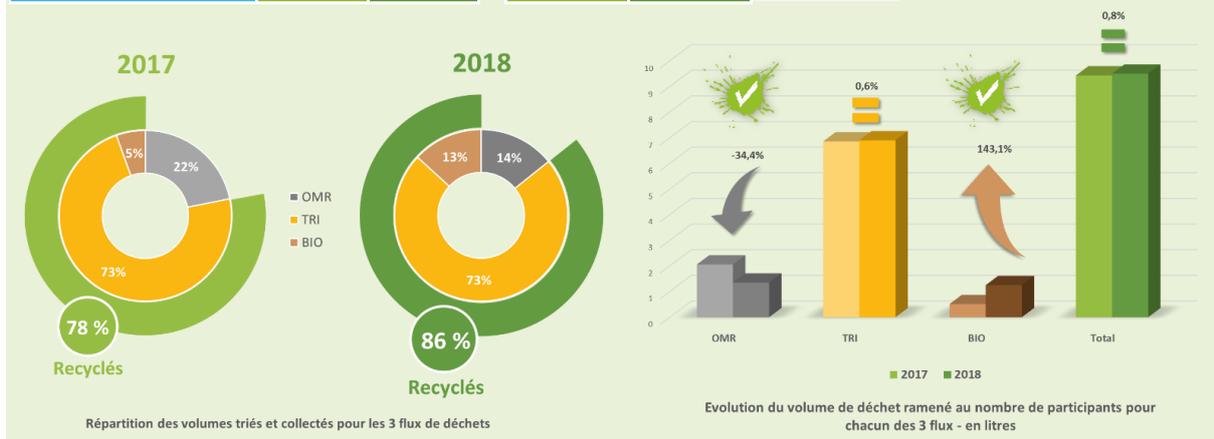
Ces améliorations et surtout l'implication exemplaire des bénévoles ont permis d'atteindre un taux de recyclage de 86% sur les 19000 litres de déchets générés et de diminuer les OMR de 900 litres malgré une hausse du nombre de participants (2000 en 2018 contre 1750 en 2017).

Volumes triés et collectés (en litres)

	2017	2018
Ordures ménagères	3600	2700
Tri	12000	13800
Biodéchets	900	2500
Total	16500	19000

Volumes par participant (en litres)

	2017	2018	
Ordures ménagères	2,06	1,35	- 34,4%
Tri	6,86	6,9	0,6%
Biodéchets	0,51	1,25	+ 143,1%
Total	9,43	9,5	0,8%



Action 9 – Mise en œuvre d'une démarche d'éco-exemplarité auprès des collectivités et des administrations

ACTION D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : Communauté de communes de Thann Cernay (11 établissements)

Parce qu'il est primordial que nous, collectivités, soyons exemplaires en matière de tri et de réduction des déchets, le SMTC a proposé à la CC de Thann Cernay de s'engager ensemble dans une démarche durable d'éco-exemplarité. L'objectif : réduire et améliorer la valorisation des déchets au sein des différents établissements (11 sites), mobiliser les agents autour d'un projet de développement durable, sensibiliser les habitants et les utilisateurs des établissements publics (professionnels, etc.). La 2^{ème} année du programme a été l'occasion de poser les bases de la démarche, notamment via la diffusion d'un questionnaire **sur les habitudes et pratiques**

des agents en matière de développement durable. Ce questionnaire a révélé une bonne connaissance et une pratique régulière de certains éco-gestes avec une réelle volonté de faire plus et encore mieux.

Afin de mobiliser les agents autour de la démarche et d'entretenir la dynamique, un « kit d'éco-exemplarité » constitué de gobelets réutilisables (boissons et café), du « guide des éco-gestes au quotidien » (action 3), d'un mémotri et d'un STOP PUB a été distribué individuellement à chacun des 132 agents de la CCTC à la rentrée 2017.

Dans la foulée de cette remise de kits, une phase de diagnostics déchets sur sites a été lancée à l'automne 2017. Parmi les sites diagnostiqués figuraient notamment une pépinière d'entreprise, une plateforme de formation et une piscine (cf. action 10). Pour chacun des sites, des actions ont immédiatement mises en place : réorganisation des outils de collecte, sensibilisation du personnel, développement de supports de communication adaptés, etc.

Un premier bilan quantitatif et qualitatif de la qualité du tri suite à la mise en œuvre des actions sera réalisé à l'automne 2018.

Action 10 – Développement d'un kit d'affiches et de visuels spécifiques aux déchets des manifestations et des équipements sportifs

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : Piscine de Thann (Communauté de Communes de Thann Cernay) ; Alsacienne Cyclosportive



Activités de loisir et public de passage riment très fréquemment avec absence de tri. La quantité d'ordures ménagères collectées dans les lieux accueillant ce type de public et d'activités est systématiquement très supérieure à la moyenne et le tri trop souvent non-conforme. C'est particulièrement le cas des équipements sportifs et des manifestations qui y sont associées : salles et clubs de sport, piscines, stades, etc.

A l'occasion de la mise en œuvre d'une démarche d'« Eco-exemplarité » à la piscine de Thann (action 9), tout un ensemble d'affiches sur mesure a été développé pour s'adapter à chaque « zone de vie » de l'établissement : cafétéria, accueil, vestiaires, douches, bassins, espaces extérieurs. En parallèle, les équipements de collecte ont été repensés et réorganisés de manière stratégique (type et emplacement des corbeilles et bacs de tri). Au-delà d'une amélioration effective du tri, cette action avait également une vocation expérimentale en vue d'une généralisation à l'ensemble des équipements sportifs gérés par la CCTC. A ce titre, un logo spécifique a été créé pour promouvoir le tri dans les pratiques sportives.

Sur le même principe que les supports créés pour l'Alsacienne cyclosportive (action 8), les supports de consignes reposent sur une identification et une représentation précise des déchets rencontrés. Afin de faciliter la lecture et simplifier le geste de tri, le nombre de déchets représenté est volontairement limité. L'idée étant que la suppression des non-conformités (gobelets jetables dans le tri par exemple) et un tri qualitatif des



déchets hautement recyclables (bouteilles PET, cannettes métalliques, papiers et emballages carton) apporteront de meilleurs résultats que la recherche d'un tri poussé.

Les différents supports ont été déployés et les outils de collecte réorganisés en mai 2018 à l'occasion du passage de la piscine de Thann en « Haute Saison ». Durant cette période de forte fréquentation (de fin mai à fin août), la piscine bascule habituellement d'une collecte en C0,5 (bi-mensuelle) à une collecte en C1 (hebdomadaire) du fait d'une augmentation conséquente du volume d'OMR. Or, lors de la « Haute Saison 2018 » la collecte en C1 n'a pas été nécessaire, la mise en place du tri ayant en effet permis de diviser par 2, voir 3, la production d'OMR de l'établissement.

Face au succès de cette opération test, il est prévu de développer plusieurs kits d'affiches adaptés aux différentes activités sportives rencontrées sur le territoire et de les déployer dans les lieux correspondants. Une partie de cette action sera réalisée conjointement à la conduite de diagnostic déchets dans les équipements sportifs de la CCTC dans le cadre de la démarche d'éco-exemplarité (action 9).

Action 11 – Développement d'une prestation de location et de lavage de gobelets réutilisables

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : SM4, ESAT du Rangen, EMA

Certaines communes et associations du territoire du SMTC se sont dotées de gobelets réutilisables dans le but de réduire la production de déchets lors des manifestations. Cependant, cette prestation est généralement proposée exclusivement aux administrés et adhérents des communes et associations concernées. Ainsi, à l'heure actuelle, une grande partie des organisateurs d'événements n'ont pas accès à cette solution de prévention des déchets...

En année 2 du programme, le SMTC a ainsi décidé de compléter l'offre existante sur le territoire en se dotant d'un stock d'Eco-cups aux couleurs du programme ZDZG, soit : 3000 gobelets de 25 cl, 1200 gobelets à café 15cl et de 900 gobelets translucides 15 cl.



Lors de l'exercice 2017/2018, 1146 de ces gobelets (579 de 25cl et 567 de 15cl) **ont été distribués aux partenaires du SMTC dans le cadre de la démarche d' «Eco-exemplarité »** (cf. Action 9). Une dotation de 200 gobelets a également été faite à la Marie de Schweighouse-Thann pour soutenir les actions éco-exemplaires développées sur la commune (marché paysan, démarche éco-responsable des associations, etc.).

La mise en œuvre d'une prestation de location/lavage, initialement prévue au printemps 2018, a été retardée faute de temps et dans l'attente de trouver un partenaire à même de porter la démarche. Cela n'a cependant pas empêché le SMTC de mettre occasionnellement des gobelets à disposition d'association qui en faisaient la demande. Ainsi, **de septembre 2017 à juillet 2018, près de 3200 gobelets ont été prêtés à l'occasion de divers événements** : Marché Paysan Thur Doller, Fête de l'eau de Wattwiller, Fête estivale de l'accueil périscolaire de Cernay, etc.

Suite à une convergence de besoin et d'opportunité, le projet de location/lavage de gobelets a été relancé en juin 2018 avec l'ESAT du Rangen et le SM4. L'ESAT du Rangen étant en effet le partenaire local idéal pour porter le projet de manière autonome. **Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour dimensionner l'action et les moyens à investir pour déployer la prestation** (étude de marché, tarification, achat de tunnels de lavage, etc.). Un échange d'expérience sur site a également été planifié avec Emmaüs Scherwiller, Eco-Manifestation Alsace et le SMICTOM d'Alsace Centrale courant octobre 2018.

Action 12 - Accompagnement des établissements scolaires du secondaire au tri et à la réduction des déchets

ACTION DE SENSIBILISATION, DE COMMUNICATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : Lycée Scheurer Kestner et collège Charles Walch

En mars 2017, le lycée Scheurer-Kestner et le collège Charles Walch de Thann ont fait appel au SMTC pour optimiser le tri dans leurs établissements. Il s'agissait notamment de mettre en place le tri des emballages au niveau de la cantine du lycée qui accueille à la fois les équipes et les élèves des deux établissements (+ de 1000 repas préparés et servis par jour). Pour ce faire, au cours de l'exercice 2016/2017 :

- ✓ Une campagne de pesée des biodéchets d'un mois a été réalisée au mois de mai avec le soutien méthodologique et technique du SMTC ;
- ✓ 17 membres du personnel technique ont été sensibilisés aux problématiques du tri et de la prévention des déchets par le SMTC et le SM4 (ateliers de sensibilisation + visite du centre de tri et de la plateforme de compostage) ;
- ✓ Des affiches de consignes de tri spécifiquement adaptées aux établissements scolaires ont été créées et éditées par le SMTC.



Début septembre 2017, les affiches de consignes de tri ont été installées dans l'ensemble des classes, dans la cour et au foyer. Le tri a été mis en place au niveau du self et 14 membres de l'équipe ont été sensibilisés sur place. Les équipes pédagogiques et les parents d'élèves ont été informés des nouvelles consignes en vigueur dans l'établissement.

Action 13 - Opération REPAR'ACTEURS

ACTION D'ANIMATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Responsable(s) : François DURAND (SMTC) et Isabelle DELHON (SM4)

Partenaires : CMA, SM4, SMICTOM de la Zone-Sous-Vosgienne, Fédérations d'artisans (UCA...), PETR et Maison de l'Emploi du Pays Thur Doller



A l'initiative de la Chambre des Métiers et du SMTC, il a été proposé aux partenaires du territoire d'initier localement un réseau de la réparation sous le label national « REPAR'ACTEURS » (label déposé à l'INPI par la CMA de la Région Aquitaine). L'objectif : changer les modes de consommation via la promotion du réemploi et de la réparation en développant et en mettant en avant l'offre des artisans réparateurs.

Le territoire du Pays Thur Doller a été retenu par les partenaires pour le lancement et le déploiement de cette action encore expérimentale en Alsace. Sur le territoire du Pays, le secteur de la réparation équivaldrait à 5 % des artisans inscrits au registre des métiers (hors filière auto), soit une 100aine d'artisans concernés dont les 2/3 se trouvent sur le territoire du SMTC.

Au cours de l'année 2 du programme TZDZG et à l'issue de 5 réunions de travail avec les partenaires, le lancement officiel de l'opération, initialement prévu pour la rentrée 2017, avait été repoussé. Principalement du fait d'une nécessité de redéfinition des contours du projet (modalités de recrutement et d'engagement des artisans notamment) liée à l'intégration de nouveaux partenaires (fédérations de métiers).

Début 2018, face à la difficulté de concilier les disponibilités et les intérêts – parfois divergents – d’un trop grand nombre de partenaires, il a été décidé de simplifier la démarche (action de communication principalement) et de confier son pilotage opérationnel au SM4 et au SICTOM Zone Sous Vosgienne. A ce titre, le label « Répar’acteurs » Alsacien et le kit de communication associé ont officiellement été lancés par la CMA en juin 2018 lors de la seconde édition du salon de la récupération du SM4.

Dès lors, le SM4 sera en charge de faire la promotion du label pour la CMA sur le territoire de ses collectivités adhérentes, en particulier celui du SMTC. Les artisans engagés dans la démarche devront signer une charte d’engagement auprès du SM4 et bénéficieront des supports de communication Répar’acteurs, ainsi que d’un référencement dédié dans l’annuaire du réemploi du SM4.



3. PRÉVENTION DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Action 14 - Sensibilisation de salarié(e)s de structures l'ESS au tri, à la réduction des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

ACTION DE SENSIBILISATION

Responsable(s) : François DURAND

Partenaires : PETR Pays Thur Doller, SM4, EPICEA, AGIR, Patrimoine et Emploi, INSER'EMPLOI, COVED

En 2015, le PETR Pays Thur Doller a initié la formation des employés des structures d’insertion par l’activité économiques (SIAE) du territoire aux éco gestes liés aux économies d’énergies (électricité, eau, etc.). En 2016, le Pays Thur Doller, en partenariat avec le SMTC et le SM4, a proposé de pérenniser et d’étendre cette démarche aux éco-gestes liés aux déchets.

En année 2 du programme, les salariés de 6 structures de l’ESS, dont 3 sur le territoire du SMTC, avaient ainsi répondu présent pour être sensibilisés au tri, à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore à la réduction de la nocivité des produits.

Début 2018, la formule a ainsi été reconduite sur le même format :

- ✓ **18 janvier 2018 (SMTC) – Sensibilisation au tri, au devenir et au coût des déchets** = « Comment mieux trier et diminuer le volume de vos poubelles pour faire des économies ? Le SMTC répondra à toutes vos questions ! » / 9 personnes du territoire sensibilisées
- ✓ **23 et 25 janvier 2018 (SM4-COVED) – Visite des installations** = « Que deviennent vos déchets après avoir été triés ? Inscrivez-vous pour une visite du centre de tri et de la plateforme de compostage d’Aspach-le-Haut »
- ✓ **7 février 2018 (SM4) – GA et prévention des déchets** = « Des économies se cachent aussi dans vos placards et votre réfrigérateur : Apprenez à lutter contre le gaspillage avec le SM4 ! »

Encore une fois, la session de formation a été très bien accueillie par les salariés et le bilan de l’opération est très positif pour l’ensemble des partenaires. D’après le questionnaire d’évaluation réalisé à l’issue des ateliers, les 2/3 des salariés déclarent mieux trier leurs déchets et appliquer des éco-gestes en vue de les réduire.

Action 15 – Développement et mise en œuvre d'une démarche de tri et de réduction des déchets en établissement de soin spécialisé

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Responsable(s) de l'action : Amédée BAYLE

Partenaires : Institut Saint Joseph (Thann)

L'établissement Saint Joseph de Thann est un Foyer d'Accueil Spécialisé pour personnes adultes handicapées mentales pour lesquelles il assure hébergement et entretien, accompagnement personnalisé et animation, suivi médical et psychothérapeutique. L'établissement Saint Joseph se définit comme un lieu de vie, vie privée et vie collective pour les résidents, lieu de vie professionnelle pour le personnel permanent et pour les intervenants externes. L'établissement accueille 110 personnes par jour (nuit comprise) dont 96 résidents répartis en 9 groupes de vie.

Suite à des problématiques de tri et de collecte sur l'établissement, l'institut Saint Joseph s'est rapproché du SMTC en fin d'exercice 2016-2017 et des pistes d'actions ont rapidement émergé : réévaluation et restructuration du parc de bacs, organisation de caractérisations des ordures ménagères pour améliorer le tri des déchets dans chacun des groupes de vie, sensibilisation des équipes et des résidents au tri des déchets, etc.

L'action a débuté par l'organisation de 3 sessions de caractérisation des OMR produites par chacun des 9 groupes de vie étalée d'octobre à décembre 2017. Pour ce faire, chaque groupe de vie a été doté de sacs de couleurs différentes afin d'identifier la provenance des déchets. Les caractérisations ont été réalisées sur site par les ambassadeurs du tri. Après chaque caractérisation, les résultats ont été communiqués aux responsables de l'établissement et des mesures correctives ont été proposées. Au-delà d'une évaluation des performances de tri, ces caractérisations avaient pour objectif de définir des animations de sensibilisation au tri adaptées aux spécificités de chacun des groupes de vies.

En amont de la sensibilisation des résidents, l'ensemble des équipes (+ de 30 personnes, équipes techniques et accompagnateurs) a été sensibilisé au tri, au devenir et au coût des déchets lors d'une matinée d'animation courant janvier 2018. Une fois leurs référents informés, les 96 résidents ont ensuite été sensibilisés par les ambassadeurs du tri et le chargé de mission lors de 2 demi-journées d'ateliers tournants. En parallèle de ces ateliers de sensibilisation, des outils de collecte (bacs et corbeilles) et des supports de communication adaptés aux besoins de chacun des groupes ont été installés.

Au printemps 2018, une visite des installations de tri (centre de tri et plateforme de compostage d'Aspach-le-Haut) a été organisée pour les responsables de l'établissement et les accompagnateurs en vue d'une possible organisation de visites pour les résidents.

Un diagnostic précis des déchets générés sur site, basé sur le modèle de ceux organisés sur les établissements des administrations, était prévu avant la fin de l'exercice 2017-2018. Cependant, la diminution des effectifs de l'équipe projet du SMTC a eu pour effet de repousser cette action.



4. TRI A LA SOURCE DES BIO-DÉCHETS

Action 16 - Opération « Bioseaux » : commande et distribution de bioseau ventilés

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE COMMUNICATION

Responsable(s) de l'action : Equipe du SMTC

Partenaires : Mairies du territoire

A l'automne 2016, le SMTC s'est doté de nouveaux bioseaux pour la pré-collecte des biodéchets en cuisine. Contrairement aux petites poubelles blanches, hermétiques et peu adaptées, offertes par le CG68 et déployées sur le territoire depuis 2010, ces nouveaux bioseaux ventilés sont spécifiquement conçus pour contenir des biodéchets. L' "opération bioseaux" consiste donc à remplacer l'ancienne poubelle blanche dans l'ensemble des foyers du territoire. Pour ce faire, **une première commande de 11 000 bioseaux (3 couleurs au choix) a été effectuée fin 2016 et une brochure explicative, ainsi que des affiches de communication ont été créées et éditées.**

Une première campagne de distribution a été organisée dans les mairies des 18 communes du territoire de fin octobre 2016 à février 2017. Depuis cette date, les bioseaux sont à retirer directement dans les bureaux du SMTC, à la Communauté de Communes de Thann Cernay ou à l'accueil de la mairie de Thann pour assurer la distribution auprès de leurs administré(e)s.

Fin aout 2018, près de 6300 foyers avaient ainsi déjà été équipés (5400 distribués lors des permanences en mairie et 900 distribués directement au SMTC), **soit un taux de couverture d'environ 36%.**



Action 17 - Co-développement d'un réseau d'éco-jardiniers

ACTION D'INFORMATION ET DE FORMATION

Responsable(s) : François DURAND (SMTC) et Isabelle DELHON (SM4)

Partenaires : SM4, SIPEP-Mission Eau

A l'initiative de la mission eau du bassin versant de Guebwiller et sur le modèle du SMICTOM Alsace Centrale, le SM4 et le SIPEP de Merxheim-Gundolsheim se sont associés afin de créer un réseau d'éco jardiniers ou guides jardin au naturel. Les Guides jardin naturel sont des relais techniques et bénévoles auprès des habitants et des autres acteurs de leur commune. Ils informent et sensibilisent à une gestion et un entretien du jardin plus responsables et naturels.

En 2016-2017, une première session de recrutement et de formation à destination des habitants de la CC de la Région de Guebwiller, ainsi que 4 communes de la CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, s'est déroulée avec succès. **Pour l'exercice 2017-2018, le SM4 a proposé au SMTC d'étendre cette action sur son territoire (10 places ouvertes).**

L'organisation de la formation, ainsi que le recrutement des participants par le SM4, le SIPEP et le SMTC, se sont déroulés de mai à juillet 2017. A cette occasion, un flyer et des affiches de communication ont été co-crésés et diffusés aux habitants des territoires concernés.

A la rentrée 2017, la démarche comptait 21 participants, dont 10 habitants du territoire du SMTC. Ces derniers ont été formés aux techniques de jardinages au naturel et aux techniques d'animation au travers de 5 demies journées d'apprentissage (octobre 2017 à avril 2018). Tout au long des 7 mois de formation, les savoirs et compétences ont pu être mis en pratique de manière concrète et régulière : tenue de stand, création et animation d'ateliers lors d'une ouverture exceptionnelle de la plateforme de compostage et du 2^{ème} édition du salon de la récupération du SM4 ; organisation d'échanges d'expériences ; montage de projet de potager urbain, etc.

Le 25 mai, la formation s'est clôturée par une remise officielle du diplôme d'Eco-jardinier aux 21 participants de la promotion 2018/2019 (10 diplômés sur le territoire du SMTC).

Fort du succès de l'opération et de l'engouement suscité par la démarche, **le SM4, le SMTC et le SIPEP ont décidé de ré-organiser une session de formation sur le territoire du SMTC pour la période 2018/2019** en vue d'étoffer le réseau d'Eco-jardiniers sur le territoire Thann-Cernay. Les recrutements sont actuellement en cours (septembre 2018).

Au quotidien, le SMTC continuera à jouer un rôle d'accompagnateur et de référent sur son territoire (participation à la formation, soutien méthodologique et technique, relayage des actions, etc.).



5. MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE SPECIALE

L'ensemble du territoire du SMTC est à la redevance incitative au volume d'OMR (part variable en fonction du volume d'OMR alloué). Les professionnels adhérents au SMTC sont soumis à la même grille tarifaire que les particuliers, à ceci près que pour les professionnels la collecte des biodéchets en 240 L est payante, ainsi que l'accès en déchetterie pour certains types de déchets (facturation au ½ m3 pour le tout-venant, les gravats, les déchets verts et le bois).

6. MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE SUR LES SEULES OMR

L'ensemble du territoire du SMTC est à la redevance incitative, c'est-à-dire qu'une partie du montant de la facture des usagers est déterminée par la quantité d'OMR. L'objectif : facturer au plus juste et responsabiliser les usagers du service en les incitant à réduire leurs déchets et à mieux trier.

La redevance incitative en place sur le territoire se compose ainsi d'une part variable basée sur le volume d'OMR attribué à chaque usager (volume du bac mis en place) et d'une part fixe annuelle incluant entre autres la collecte du tri sélectif et des biodéchets, ainsi que l'utilisation des déchetteries.

Les deux collectivités membres du SMTC ont fait le choix de conserver la facturation et fixent les tarifs de redevance en fonction des volumes et des fréquences de collecte des OMR (C1 ou C0,5).

7. MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE ETENDUE AUX DECHETS OCCASIONNELS

Depuis 2013, un contrôle d'accès a été mis en place et un badge personnalisé (un par foyer ou par entreprise) est obligatoire pour pouvoir accéder aux déchetteries. Le nombre de passages est limité à 36 par an dans la limite de 5m3 par jour. Au-delà de cette limite tout passage supplémentaire est facturé.

8. INNOVATIONS DANS LES COLLECTES SEPARATIVES

Action 18 - Réaménagement et optimisation des installations de la déchetterie d'Aspach-le-Haut

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE COMMUNICATION

Responsable(s) : François DURAND

Partenaires : COVED

Afin d'améliorer encore le tri et la valorisation des déchets occasionnels, le SMTC a décidé de repenser l'agencement des modes de collecte et d'optimiser la communication sur la déchetterie d'Aspach-le-Haut. Les objectifs : promouvoir le réemploi et la réparation, et diminuer la quantité de déchets enfouis en facilitant et en augmentant quantitativement et qualitativement le tri des déchets valorisables.

Pour ce faire, des sessions de travail réunissant les techniciens du SMTC et de la COVED se sont tenues tout au long de l'exercice 2017-2018, avec pour résultat la réalisation de 3 actions d'optimisation en décembre 2017 :

1 - Réorganisation du circuit de dépôt (bennes, conteneurs et outils de collecte) = réorganisation "vertueuse" et graduelle allant des flux de déchets recyclables vers les flux de déchets ultimes ;



2 - Refonte de la communication = mise en place d'un code couleur (recyclable=vert; traitement spécifique=orange; enfouissement=rouge) sur les quais et les panneaux + nouveaux panneaux avec consignes de tri illustrées et exhaustives + nudges ;



3 - Mise en place de nouvelles filières = huisseries et PSE (cf. action 20);

Afin d'accompagner au mieux la population dans ces changements, le lancement de la « déchetterie 2.0 » a fait l'objet d'articles dans la presse et un guide d'utilisation de la déchetterie a été intégré au nouveau calendrier du tri (action 23), distribué au même moment dans l'ensemble des foyers du territoire. Ce dernier intègre notamment un plan de la déchetterie représentant le « cycle vertueux » du recyclage (voir ci-dessus) explicité ensuite dans les consignes de tri de chacun des flux collectés.



Après une petite période d'ajustement (les habitudes ont la vie dure), les usagers ont rapidement adopté et plébiscité cette réorganisation de leur déchetterie. Cette dernière, couplée à une communication plus explicite sur les déchets acceptés et refusés dans chacun des flux, a participé à l'amélioration des performances de tri. Dans une logique d'amélioration continue basée sur les observations des gardiens, la communication a été adaptée en continu tout au long de l'année afin de corriger les erreurs de tri récurrentes et prendre en compte les évolutions des filières (durcissement de la filière bois).

En parallèle, les gardiens, dont la mission d'information des usagers a été dès lors simplifiée par la mise en place de ces différents supports, ont pu **concentrer leurs efforts sur la surveillance de la bonne conformité du tri dans les différentes bennes. A leur initiative, le mobilier a notamment été définitivement banni des encombrants** (stockage différé en cas de benne Eco-mobilier pleine le temps que celle-ci soit enlevée et remplacée).

Ces actions, ainsi que le renforcement du contrôle d'accès des usagers (action 27), ont permis d'enregistrer des performances record en matière de valorisation et de réduction des déchets occasionnels. **Ainsi, entre décembre 2017 et juillet 2018, la quantité de déchets enfouis a chuté de 256 tonnes** comparativement à la même période en 2016-2017 (- 13%) et ce malgré un transfert de la majeure partie du bois dans ce flux (80% du bois collecté). **La quantité globale de déchets occasionnels a quant à elle chuté de plus de 800 tonnes en 8 mois !**

Sur la base des résultats enregistrés, des évolutions au sein de certaines filières et des objectifs de réduction du CODEC concernant les déchets enfouis, la démarche d'optimisation des performances de la déchetterie se poursuivra par :

- ➡ **La suppression d'une benne bois** (80% du flux actuellement détourné dans les encombrants) et **l'ajout d'une 2^{ème} benne Eco-Mobilier** afin d'absorber l'intégralité du flux immédiatement (demande en cours) ;
- ➡ **La valorisation énergétique (incinération ou CSR) du contenu des actuelles bennes encombrant** (2 bennes de 40m2) afin de tendre au maximum vers le 0 déchet enfoui ;

Pour ce faire, une benne destinée à l'enfouissement sera conservée pour la laine de roche/verre, le verre (vitres, pirex, etc.) et les gravats souillés, seuls déchets ne pouvant actuellement être ni incinérés, ni recyclés.

Action 19 - Développement d'une zone dédiée au réemploi

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Responsable(s) : François DURAND

Partenaires : COVED, EMMAÛS

Carreaux de carrelage neufs, chutes de moquette ou d'isolant, coudes et tuyaux pvc, palettes, éléments de gros équipement électroménagers... **de nombreux matériaux jetés à la déchetterie peuvent être réemployés en l'état, sans transformation.** Et il est certains que beaucoup d'entre eux feraient le bonheur d'usagers bricoleurs. Malheureusement, pour des raisons évidentes de sécurité, **la récupération dans les bennes est strictement interdite.** Et bien qu'une ressourcerie Emmaüs (conteneur) soit présente en déchetterie pour le don d'objets, cette dernière n'accepte pas les matériaux. Ceux-ci finissent donc irrémédiablement dans une benne et seront au mieux recyclés, au pire enfouis.

Face à ce gaspillage et fort du succès des espaces de gratuité temporaires organisés par le SM4, où même les matériaux les plus hétéroclites trouvaient preneurs, **le SMTC a souhaité mettre en place un espace de gratuité dédié au réemploi des matériaux sur sa déchetterie d'Aspach-le-Haut.** Fonctionnant sur le même principe qu'un espace de gratuité temporaire, **l'espace de gratuité consistera à permettre aux usagers de déposer et de récupérer gratuitement tout type de matériaux à condition que ces derniers soient réutilisables en l'état.**

Afin de promouvoir et de faciliter le don et la récupération, **le SMTC a décidé d'aménager une zone spécifiquement dédiée au réemploi sur sa déchetterie d'Aspach-le-Haut. Outre l'espace de gratuité, cette zone de réemploi doit accueillir la ressourcerie Emmaüs, ainsi que les 5 bornes Relais Textiles.**

Cette action s'inscrit à la suite des actions d'optimisation de la déchetterie initiées lors de l'exercice 2016-2017. Les travaux d'aménagement de la zone ont été réalisés à l'automne 2017 (terrassement et pose d'enrobé) et le SMTC s'est doté de 2 conteneurs maritimes à ouverture latérale pour accueillir la ressourcerie Emmaüs et le futur espace de gratuité (livrés et installés sur la zone en février 2018).

Le lancement opérationnel de la zone de réemploi était initialement prévu pour le printemps 2018. Cependant, une succession d'imprévus a impacté le fonctionnement du service (réduction des moyens humains) et réorienté les priorités du programme concernant la déchetterie (renforcement du contrôle d'accès), si bien que **l'échéance prévue n'a pas pu être respectée.**

Néanmoins, **la ressourcerie Emmaüs sera transférée dans la nouvelle zone courant de l'automne 2018** et une communication spécifique sera développée pour améliorer la qualité et la re employabilité des objets collectés. Concernant la mise en fonction de l'espace de gratuité, celle-ci est conditionnée à la validation d'un règlement d'usage (actuellement en cours de définition) et des modalités d'administration et d'animation : horaires, choix de l'animateur ou du référent (agent du SMTC, gardien ou agent COVED, salarié du secteur de l'ESS...). Ce dernier point est encore en discussion à l'heure du présent bilan.



Action 20 - Développement de filières "Huisseries" et "Polystyrènes expansés (PSE)" en déchetterie

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Responsable(s) : Muriel THUET et François DURAND

Partenaires : COVED, Schroll, entreprise FNAPP

Afin d'aller toujours plus loin dans la valorisation et la réduction des déchets enfouis, le SMTC a mis en place deux nouvelles filières sur la déchetterie d'Aspach-le-Haut :

- **Une filière huisserie** (3 racks), prestation développée par l'entreprise Schroll ;
- **Une filière Polystyrène Expansé (PSE)** développée en partenariat avec COVED et l'entreprise FNAPP dans le cadre du programme d'EIT de la Plateforme MDE (action 25), avec une revalorisation 100 % locale sous forme de PSE recyclé (réutilisation dans le processus de fabrication de la FNAPP pour le garnissage de mobilier).



La filière huisserie a été mise en place en décembre 2018 et est opérationnelle depuis cette date. Bien que des ajustements restent à faire concernant la fréquence d'enlèvement des racks, **la filière est un franc succès et en aout 2018 cette dernière avait déjà permis de détourner près de 50 tonnes de déchets de l'enfouissement.**

La filière PSE a été déployée de manière expérimentale pendant 2 semaines courant décembre 2018. En moins de 10 jours ouvrés, près de 23 m³ de polystyrène de calage (blanc, propre et sec) ont pu être collectés. **Cette expérimentation a permis de confirmer avec succès l'existence et l'importance du gisement présent en déchetterie, ainsi que l'efficacité des outils de collecte (supports et saches de 1000L).**

Faute d'unité de traitement et de stockage l'entreprise FNAPP ne pouvant actuellement pas reprendre le PSE collecté (cf. Action 27) et les capacités de stockage du SMTC étant limitées, **la collecte du PSE est pour l'instant suspendue.**

Cette dernière pourra néanmoins être réactivée rapidement une fois que l'entreprise sera en mesure de stocker et traiter le PSE. Faute de quoi, d'autres acteurs seront sollicités afin de pérenniser une filière PSE en déchetterie.

9. DECHETERIES PROFESSIONNELLES

Une déchetterie professionnelle - CERNAY ENVIRONNEMENT / ALSADIS - est présente sur le territoire du SMTC et compte au nombre des partenaires du programme TZDZG. Cette entreprise propose des solutions de collecte et de traitement qualitatives et est à ce titre le prestataire de collecte de la plupart des grandes entreprises et d'une partie des artisans du territoire (construction, BTP, etc.).

En 2016, Cernay Environnement a développé une solution innovante et prometteuse de tri au bureau des déchets orphelins (piles, ampoules, cartouches d'encre, etc.) baptisée "Tri'O'buro".

Bien qu'aucune action spécifique n'ait été développée dans le cadre du programme, le SMTC assure la promotion des prestations de cette déchetterie professionnelle auprès des professionnels de passage au syndicat (adhérents ou non). De plus, **dans le cadre du renforcement du contrôle d'accès en déchetterie (action 27), une quarantaine de professionnels refusés en déchetterie (pro déguisé et/ou non adhérent au service ou hors territoire) ont été systématiquement orientés vers Cernay Environnement ou COVED.**

10. VALORISATION DES DECHETS

Action 21 - Campagne de sensibilisation au porte à porte

ACTION DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Responsable(s) : Morgane Eicher et Amédée BAYLE

Partenaires : -

Une campagne de sensibilisation au porte à porte a été lancée en juin 2015, dès l'entrée en fonction des ambassadeurs de la prévention et du tri. Le principe : recenser et arpenter méthodiquement les principales rues et zones d'habitation du territoire pour aller à la rencontre des habitants de chacun des logements. L'objectif : sensibiliser les usagers aux consignes de tri et les informer sur la collecte, la gestion et le coût de leurs déchets.

Action prioritaire de l'année 1 du programme TZDZG, cette campagne a pratiquement mobilisé la brigade d'ambassadeurs à temps complet sur l'exercice 2015-2016 (295 rues traitées, 9397 foyers visités et 3836 usagers sensibilisés). Bien que les missions des ADT se soient diversifiées (animations, interventions, etc.), cette campagne de terrain, indispensable en matière d'information et de sensibilisation, s'est poursuivie en année 2, toujours avec succès (2672 foyers visités et 1245 usagers sensibilisés au domicile).

La majeure partie du territoire ayant été couverte au porte à porte entre 2015 et 2017, l'exercice 2017-2018 a mis l'accent sur les enquêtes ciblées de terrain et l'intervention sur des problèmes spécifiques : recherche d'usagers et de bacs pour la mise à jour du fichier RI, recherche de solution de gestion des déchets en habitat collectif, litiges entre voisins, dépôts sauvages, etc. En année 3, les ambassadeurs ont ainsi réalisé plus de 200 enquêtes ciblées, visité 1383 foyers et sensibilisé 635 personnes au domicile.

Les 3 quartiers dotés de conteneurs enterrés continuent également d'être suivis régulièrement. Passage bi-mensuel dans chacun des quartiers et interventions sur la gestion des biodéchets en habitat vertical.

Ce travail de terrain mené en année 3 a en particulier permis d'identifier 99 usagers non-inscrits (= non facturés), principalement grâce aux enquêtes ciblées sur le terrain. Suite à ces contrôles, le service de facturation de la CCTC a édité 73 courriers de régularisation qui ont abouti à 51 inscriptions.

Action 22 - Campagne de suivi de collecte

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Responsable(s) : Morgane Eicher et Amédée BAYLE

Partenaires : -

Opération indispensable pour l'identification des soucis de collecte (production anormale de déchets, erreurs de tri, fraudes, dépôts sauvages...) et l'amélioration des tournées, les suivis de collecte constituent une action récurrente du programme ZDZG. A ce titre, les ambassadeurs du tri ont réalisé 4 opérations de suivi de collecte de biodéchets en mai et juin 2018. L'objectif : vérifier d'une part la conformité du tri par les usagers et d'autre part veiller au respect du règlement de collecte par les rippeurs. A l'issue du suivi, les personnes ayant présenté un bac non conforme à la collecte ont été sensibilisées individuellement au porte à porte.

L'équipe a également poursuivi son contrôle hebdomadaire des conteneurs enterrés déployés sur le territoire.

Ces opérations de contrôle et de suivi sur le terrain permettent avant tout de cibler précisément les adresses à problèmes (erreurs de tri ou non-respect du règlement principalement) et ainsi de gagner en efficacité lors des opérations de sensibilisation au porte à porte.

Action 23 - Développement d'outils d'information et de sensibilisation aux consignes de tri

ACTION DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Responsable(s) : François DURAND

Partenaires : -

Dans la continuité des années 1 et 2 du programme et dans une logique d'amélioration continue, le SMTC a poursuivi la mise à jour et le développement de ses outils d'information et de sensibilisation :

- ✓ **Calendrier 2018** – Octobre à novembre 2017 = refonte complète du calendrier du tri avec nouvelle charte graphique, création de contenu et ajout de nouvelle rubriques (+ 4 pages, dont chiffres clés du SMTC, prévention des déchets, informations déchetterie).
⇒ 21 215 exemplaires édités, dont + de 20 900 distribués.
- ✓ **Brochure « Conteneurs enterrés »** - Mars à avril 2018 = refonte complète de la brochure conteneur enterrés avec nouvelle charte graphique, création de visuels et nouveau contenu, dont consignes de tri (cf. action 31).
⇒ 1400 exemplaires édités et distribués de septembre 2017 à septembre 2018.
- ✓ **Mémotri** - Juin 2018 = Version 2018/2019 avec actualisation de la charte graphique, nouveaux visuels et nouveaux contenus.
⇒ 2000 exemplaires du mémotri 2017/2018 distribués durant l'année 3 du programme (toujours en cours de distribution) – Nouvelle version disponible en ligne.



⇒ Les différents supports sont disponibles en annexe

Action 24 - Création d'une carte interactive pour la localisation des bornes à verre et bornes textiles du territoire

ACTION D'INFORMATION

Responsable(s) : Amédée BAYLE

Partenaires : -

Bien que le SMTC enregistre de bonne performance sur la collecte du verre (40,5 kg/an par habitant en 2017), les caractérisations sur OMR réalisées en 2015 indiquent qu'il existe toujours un gisement de 2kg/an/habitant restant à capter dans les OMR.

Au-delà d'un possible refus de trier de la part de certains habitant, ce constat était à rapprocher d'un manque d'information de la population concernant l'emplacement des bornes à verre sur le territoire. En effet, la liste et

l'emplacement des bornes à verres n'était pas tenu à jour par le SMTC et n'était de plus pas communiqué en dehors du rapport d'activité annuel.

Pour y remédier, il a été décidé d'une part de mettre à jour le recensement des bornes déployées sur le territoire et d'autre part de créer un outil en ligne permettant aux habitants de localiser la borne à verre la plus proche de chez eux.

Pour ce faire, les ambassadeurs du tri ont sillonné le territoire pour mettre à jour le fichier et une carte interactive a été créée et mise en ligne sur le site internet du SMTC.

➔ [Lien vers la carte](#)

11. ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

En année 1 du programme TZDZG, le SMTC et la Plateforme Maison de l'Emploi Thur Doller (Plateforme MDE) ont mené une « étude de potentialité et d'opportunités déchets et matières » auprès de 20 entreprises locales de plus de 20 salariés et de tous secteurs : industrie mécanique, chimie, plasturgie, textile, agroalimentaire et grande distribution. L'objectif : connaître la production de déchets et les besoins en matière des entreprises du territoire afin d'initier des projets collectifs d'écologie industrielle territoriale (EIT) et d'économie circulaire au sens large.

Cette étude, qui reposait sur la réalisation de diagnostics déchets et matières au sein de chacune des entreprises engagées, ainsi que sur l'analyse des opportunités existantes sur le territoire (ESS, etc.), a permis d'identifier 26 pistes de synergies : développement du Lean&Green, sensibilisation des salariés, valorisation des déchets, mutualisation d'achats ou de services, optimisation de process...

A la vue du potentiel représenté par ces synergies et pistes d'actions, il a été décidé début 2016 de dissocier la démarche EIT du futur CODEC pour pouvoir la doter des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à son déploiement et à sa mise en œuvre. Pour développer, structurer et mettre en œuvre une telle démarche à l'échelle du Pays Thur Doller, la Plateforme MDE s'est portée candidate et a remporté l'appel à projet d'Economie Circulaire lancé par la Région Grand EST et l'ADEME (volet EIT). Ainsi depuis juin 2016, la Plateforme MDE est pleinement en charge de la compétence EIT sur le territoire du SMTC. Dans le cadre du programme TZDZG et du futur CODEC, le SMTC continue à apporter son plein soutien à la démarche, ainsi que son accompagnement et son expertise technique sur les nombreux projets d'économie circulaire initiés avec les professionnels du territoire.

Cette démarche globale suit une dynamique de montée en puissance des projets, à la fois en termes d'ambition et d'innovation, mais également de diversité des thématiques et des flux de déchets/matières.

Action 25 - Approvisionnement durable en PSE : récupération et réutilisation par une entreprise locale du PSE collecté en déchetterie

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Responsable(s) de l'action : François DURAND (pour le SMTC)

Partenaires : COVED, Plateforme Maison de l'Emploi du Pays Thur Doller et entreprise FNAPP

La FNAPP, une entreprise locale située à 10km du territoire du SMTC, souhaite augmenter la part du polystyrène expansé recyclé (PSE) dans son process de garnissage de mobilier. A ce titre, l'entreprise s'est rapprochée de la Plateforme Maison de l'Emploi qui travaille sur la problématique PSE dans le cadre de sa démarche d'EIT.

Un groupe de travail regroupant notamment le SMTC et le PETR Pays Thur Doller a dès lors été constitué. La FNAPP ayant besoin d'un gisement de PSE propre (non souillé, non alimentaire) constant et non délocalisable, la

solution de la collecte de PSE en déchetterie par le SMTC a rapidement été identifiée et validée. Cette "nouvelle filière" pouvant de plus s'inscrire dans le projet d'optimisation de la déchetterie (action 18).

Courant juin 2017, ce projet de collecte du PSE a été validé par les partenaires. Il a été convenu que le SMTC organiserait gratuitement la collecte et le stockage temporaire du PSE sur la déchetterie d'Aspach-le-Haut, COVED assurerait gratuitement la livraison du PSE à la FNAPP. En retour, la FNAPP s'engage à développer et mettre en œuvre une activité de stockage et de broyage du PSE sur ses installations de Malmerspach.



La filière PSE en déchetterie a été déployée de manière expérimentale pendant 2 semaines courant décembre 2018. Cette phase de test a permis de valider les outils de collecte, la qualité et la conformité du gisement avec le cahier des charges de la FNAPP, mais surtout la capacité du SMTC à couvrir les besoins en PSE de l'entreprise. En effet, en moins de 10 jours ouvrés, près de 23 m³ de polystyrène de calage (blanc, propre et sec) ont pu être collectés.

Du côté de la FNAPP, un dossier de demande de financement a été déposé et validé par l'ADEME et la Région Grand Est en vue de l'achat d'une unité de broyage et des modifications à apporter au process de l'entreprise pour intégrer le PSE recyclé. La mise en œuvre opérationnelle de la démarche est prévue courant 2019.

Action 26 - Fabrication de sacs réutilisables à partir de déchets textiles industriels

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Responsable(s) de l'action : François DURAND (pour le SMTC)

Partenaires : Plateforme Maison de l'Emploi du Pays Thur Doller, entreprise CLIPSO, Positiv'Energies, PETR Pays Thur Doller, CMA, Les vitrines de Cernay

L'entreprise CLIPSO de Vieux Thann, spécialisée dans la conception et la fabrication de plafonds tendus, a été l'une des premières entreprises à rejoindre la démarche d'EIT initiée par la Plateforme Maison de l'Emploi et le SMTC. Parmi les problématiques déchets identifiées lors du diagnostic réalisé sur site fin 2015, figurent en première place les déchets textiles issus de la fabrication, de la découpe et de la pose des plafonds tendus. Ces déchets, actuellement non recyclables, sont traités avec les DIB (incinération ou enfouissement).

Or, ces déchets textiles, qui sont principalement composés de chutes de 1er ou 2nd choix de grandes dimensions (en rouleau ou en vrac), présentent un très fort potentiel en terme d'Economie Circulaire. Parmi les pistes d'actions identifiées figurent notamment la fabrication d'objets (artistiques ou fonctionnels) : sacs et sacoches de tous types, trousse, tabliers, etc.

Cette piste d'action ayant été jugée comme prioritaire par la Plateforme MDE, un groupe de travail a été constitué au printemps 2017. Ce groupe, dont **l'objectif principal était d'étudier la faisabilité de la fabrication de sacs "cabas", a permis de valider la faisabilité du projet et de trouver un partenaire local à même de réaliser les sacs** (ESAT du Rangen à Thann). **Ce travail a abouti à la création et à la validation d'un prototype "prometteur" à la fois en termes de coût, de contenance et de design.**

En fin d'exercice 2016/2017, le projet s'orientait vers la fabrication de sacs cabas en vue du développement d'une action de mobilisation et de sensibilisation des commerçants au Développement Durable (action type "éco-exemplaire"). Malheureusement, ce projet à destination des commerçants a dû être annulé et reporté faute de disponibilité des différents acteurs impliqués (dont le SMTC).

En fin d'exercice 2017/2018, le SMTC envisage de faire appel à l'ESAT du Rangen pour la fabrication des futurs sacs de pré collecte utilisés pour les conteneurs enterrés. Un projet de création de « sacs à verre » est également à l'étude pour une éventuelle commande début 2019.

12 MARCHES PUBLICS ET CONSOMMABLES

Pas d'actions développées en année 3.

13 PROMOTION DE L'ESS DANS LE CADRE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Présence d'une recyclerie Emmaüs (conteneur maritime) en déchetterie depuis 2006.

Pas d'actions spécifiques développées en année 2 en dehors de l'action de sensibilisation des SIAE (action 14) et de la mise en avant de la recyclerie Emmaüs et des bornes textiles Relais Est dans les supports de communication (calendrier et mémotri, cf. action 23).

14. AUTRES ACTIONS ADAPTEES AU CONTEXTE LOCAL

Action 27 - Application plus stricte du règlement et du contrôle des usagers (particuliers / professionnels) en déchetterie

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : COVED

En 2013 un contrôle d'accès par badge, différenciant les particuliers (badges verts, apports gratuits dans la limite de 36 passages par an) et les professionnels (badge rouge, apports payants pour certains déchets), a été mis en œuvre sur la déchetterie d'Aspach-le-Haut. L'objectif principal : s'assurer que seuls les habitants du territoire puissent utiliser la déchetterie et différencier ces derniers des professionnels souhaitant utiliser le service public pour la collecte de leurs déchets d'activité économique. L'objectif secondaire : fluidifier le trafic et la circulation de véhicule sur la déchetterie et ses abords (limitation à 15 véhicules sur site).

Bien que ce contrôle et cette différenciation des catégories d'usagers aient été effectifs et efficaces l'année de leur lancement, principalement du fait de la nouveauté du système, ces derniers se sont rapidement dégradés d'année en année. En effet, alors que le nombre de passage de professionnels était en baisse constante d'après le logiciel de contrôle (789 passages de professionnels en 2017 contre 1 111 passages en 2013), ces derniers étaient de plus en plus présents physiquement sur la déchetterie : professionnels du territoire utilisant leur badge particulier, professionnels (parfois hors-territoire) utilisant le badge particulier du client ou d'un tiers, etc.

Alors que seul le SMTC possède les moyens d'enquêter et la légitimité de refuser l'accès en tant que donneur d'ordre et décisionnaire en matière de règlement, l'appréciation des utilisations possiblement frauduleuses était laissée à la seule appréciation des gardiens (agents COVED). Le problème : ces derniers ne disposaient ni des outils, ni de la légitimité, ni du temps nécessaire pour juger de la catégorie de l'usager et enquêter sur la provenance des déchets ou l'existence d'une activité professionnelle.

Cependant, un moyen de contrôle pour filtrer les éventuels professionnels déguisés existait dans le règlement de la déchetterie. Cet outil réglementaire, basé sur les catégories de véhicules acceptés, s'avérait relativement simple à mettre en œuvre et efficace. A condition exprès que le SMTC joue son rôle d'autorité compétente et assure les gardiens de son soutien. Le règlement de la déchetterie stipule en effet clairement que : « L'accès est autorisé à tout véhicule de tourisme avec ou sans remorque, aux camionnettes non professionnelles d'un volume inférieur à 5m³ et d'un poids inférieur à 1 tonne ». Or, la plupart des cas litigieux et potentiellement frauduleux observés sur la déchetterie concernaient l'utilisation de véhicules professionnels ou « hors gabarit » au sens du règlement.

Pour filtrer efficacement les professionnels et les utilisations abusives de la déchetterie, il s'agissait dès lors de simplement refuser l'entrée à tout véhicule professionnel ou tout véhicule de plus de 5m³ (grosses camionnettes ou plateaux) se présentant avec un badge particulier et à les envoyer aux bureaux du SMTC pour un contrôle (vérification du titulaire du badge, enquête sur l'existence d'une activité professionnelle, contrôle de la nature des apports). Suite à ce contrôle, le SMTC délivre ou non une autorisation d'accès à la déchetterie.

Ce système a été mis en œuvre de manière systématique depuis la mi-décembre 2017 avec la participation active des gardiens. Afin d'établir un suivi efficace des contrôles et un tableau de suivi des contrôles a été créé et est mis à jour en continu. Ce registre des contrôles, basé sur les informations du logiciel de facturation, indique notamment l'existence d'une activité professionnelle liée au titulaire du badge ou à l'adresse, le statut (RAS/A surveiller/Forts soupçons/Utilisation professionnelles prouvée), la nature des apports, des éléments de contexte, ainsi que des éléments de suivi administratif (courriers, autorisations exceptionnelles, badges bloqués, etc.). En complément, une communication spécifique a été déployée sur la déchetterie.

A l'heure du présent bilan, soit après 9 mois de contrôle :

- ✓ **824 comptes d'utilisateurs ont été contrôlés** (enquête), dont 642 contrôlés directement au bureau en présence de l'utilisateur, les autres ayant été contrôlés suite au signalement des gardiens (passages hors horaires d'ouverture du SMTC) ;
- ✓ **98 utilisations professionnelles correspondant à un flagrant délit** ont été prouvées et plus d'une 40aine d'utilisateurs ont été refusés en déchetterie et réorientés vers les filières professionnelles de traitement des déchets.
- ✓ **110 comptes sont jugés à forts soupçons et correspondent à une utilisation abusive et potentiellement frauduleuse du service** (comptes liés à une entreprise, déchets correspondant à l'activité, nombre de passages élevés avec véhicule de + de 5m³) ;
- ✓ **361 comptes sont rattachés directement à une entreprise** (même adresse, utilisateur gérant ou salarié de l'entreprise) ;
- ✓ **26 badges ont été bloqués** suite à une utilisation frauduleuse (accès interdit en déchetterie) ou en attente de vérification au SMTC (cas de passages abusifs hors horaires d'ouverture du bureau) ;
- ✓ **351 comptes, exempts de tous soupçons**, appartiennent à des particuliers qui utilisent et pour certains possèdent un véhicule hors-gabarit à titre privé.

Au-delà du contrôle des utilisations professionnelles abusives, cette opération permet également de renforcer d'autres points du règlement, notamment en identifiant des abus commis par des particuliers, souvent hors territoire du SMTC (utilisation du badge d'un tiers).



Depuis la mise en place de ce système de contrôle, la fréquentation de la déchetterie a enregistré une baisse de fréquentation de 1500 passages par rapport à la même période en 2017. Inversement, le nombre de passages d'usagers professionnels « en règle » (avec badge pro) est remonté significativement pour revenir au niveau de 2013 (739 passages de professionnels en 8 mois). Il est de plus évident que ce contrôle renforcé et cette diminution de la fréquentation ont eu une forte incidence sur la réduction des tonnages de déchets collectés, en particulier le encombrants et les gravats (cf. action 18).

Bien qu'efficace, ce système s'avère cependant contraignant pour les agents du SMTC (très chronophage) et les particuliers en règle car actuellement tous les véhicules hors gabarit se présentant avec un badge particulier doivent systématiquement montrer « patte blanche » aux bureaux du SMTC.

Des modifications ont dès à présent été apportées au logiciel afin de permettre une remontée informatique des informations des gardiens au SMTC : ajout de catégories « Véhicule de +5 m3 » et « A contrôler » sur le logiciel afin de recenser les abus (principalement hors horaires d'ouverture du bureau).

Afin de faciliter et pérenniser ce système de contrôle, un mode de fonctionnement par autorisation informatique est à l'étude. Ce système devrait permettre aux gardiens de voir directement sur site si l'utilisateur est autorisé à utiliser un véhicule hors-gabarit avec son badge particulier, ou encore si une activité professionnelle est liée au compte. Ces autorisations seraient délivrées par le SMTC après enquête et gérées à l'aide du logiciel de facturation (Proflux de Tradim). L'objectif principal étant de gagner en réactivité et de continuer à autoriser l'utilisation de camionnettes, mais sous conditions.

Action 28 - Création d'une brochure et d'un mémo du tri spécifiques à l'utilisation des conteneurs enterrés

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Responsable(s) de l'action : François DURAND et Amédée BAYLE

Partenaires : -

Face aux problèmes récurrents de collecte et de salubrité publique (bacs d'ordures ménagères qui débordent, tas de sacs jaunes disgracieux, dépôts sauvage), le SMTC teste depuis fin 2015 l'utilisation de conteneurs enterrés (apport volontaire) sur 3 quartiers d'habitat vertical. L'objectif : améliorer le cadre de vie en évitant l'amoncellement de sacs à ciel ouvert, inciter à mieux trier et enfin maîtriser les coûts avec une facturation au plus juste.

Ainsi, le quartier des Mines à Cernay (195 foyers), le quartier Ancien Stade (54 foyers) et le quartier Pasteur à Thann (52 foyers) ont été équipés de conteneurs en libre accès pour la collecte des emballages ménagers et de conteneurs à contrôle d'accès pour les OMR. La mise en place de ces conteneurs s'est logiquement accompagnée d'une campagne de sensibilisation et d'information spécifique, destinée à informer les habitants sur les changements apportés en matière de collecte et de facturation. A cette occasion, une brochure avait été créée en année 1 du programme.

Cependant, depuis la mise en place de ces conteneurs et malgré une présence accrue des ambassadeurs du tri dans les quartiers équipés, **la démarche n'apporte à l'heure actuelle toujours pas les résultats escomptés**. Nombreux sont en effet les habitants à ne pas ou très peu utiliser les conteneurs ordures ménagères. Les conteneurs de tri sélectif sont quant à eux régulièrement bouchés du fait d'une mauvaise utilisation.



En découle la présence quasi-quotidienne de dépôts sauvages de sacs (OMR et tri) au pied des conteneurs dans chacun des 3 quartiers. Les retours de terrain des ambassadeurs indiquent que la raison première de ces dysfonctionnements relève d'une méconnaissance du fonctionnement des conteneurs et du mode de tarification par les usagers (croyance persistante d'une facturation au poids).

Pour y remédier, la « brochure conteneurs enterrés » utilisée jusqu'à présent pour présenter le dispositif a été complètement revue, à la fois sur le fond et sur la forme au printemps 2018 en collaboration avec les associations de locataires. Outre une présentation plus didactique du fonctionnement des conteneurs et du mode de facturation (nombreux visuels), la brochure reprend l'ensemble des consignes de tri pour les 3 flux (biodéchets, tri sélectif et ordures ménagères) et intègre un rappel au règlement concernant les dépôts sauvages. L'objectif étant de pouvoir substituer dorénavant cette brochure au mémo du tri dans le cas particulier des utilisateurs de conteneurs enterrés.

Action 29 - Distribution de la "brochure du nouvel arrivant"

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Responsable(s) de l'action : François DURAND

Partenaires : Communauté de Communes de Thann Cernay (validation)

Bien que le SMTC soit en charge de la collecte des déchets, de l'application du règlement sur son territoire et de la gestion des usagers, la compétence facturation liée à l'application de la RI reste du ressort de la CC de Thann Cernay et de la CC de la Doller et du Soultzbach. Ce partage des compétences, ainsi que les modalités d'inscription et de facturation propres à la RI, tendent à complexifier les démarches des nouveaux arrivants.

C'est pourquoi, afin d'informer et d'accompagner au mieux les nouveaux arrivants dans leurs démarches, le SMTC a créé et édité une "brochure du nouvel arrivant" (5000 exemplaires) en fin d'exercice 2016-2017. Véritable guide pratique à l'usage des nouveaux habitants, cette brochure présente succinctement le territoire, les modalités de collecte (flux, fréquences...), mais surtout l'ensemble des démarches à suivre pour souscrire au service et/ou se régulariser.

A l'automne 2017, **2360 brochures ont été distribuées et mises à disposition dans les 16 mairies du territoire de la CCTC** en fonction du nombre de nouveaux emménagement enregistrés annuellement dans chacune d'entre elles. En outre, **au cours de l'exercice 2017-2018, près de 1100 brochures supplémentaires ont été distribuées à la CCTC, au bureau du SMTC et par les ambassadeurs du tri au porte à porte.**



Action 30 - Développement de supports de communication de lutte contre les dépôts sauvages.

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Responsable(s) de l'action : François DURAND

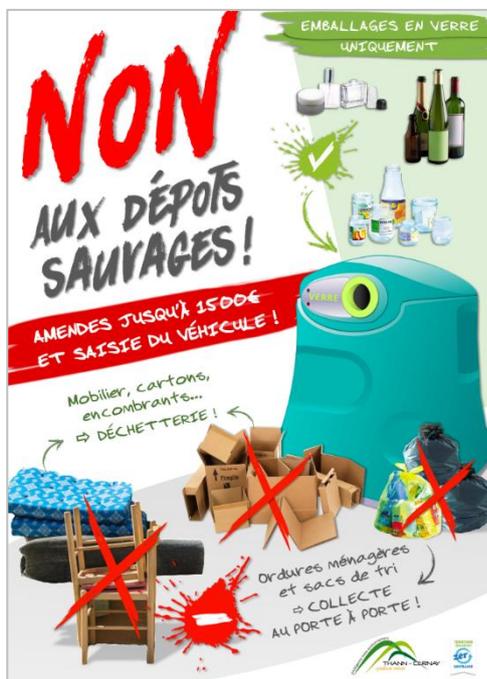
Partenaires : -

Selon l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine), les déchets sauvages recensés représenteraient en moyenne près de 11,8 kg par français et par an dans notre pays, abandonnés en tas (dépôts) ou sous forme de déchets jonchant le sol (emballages, mégots, etc.). Le SMTC n'échappe pas à la règle et il est très fréquent d'observer des dépôts d'encombrants, d'ordures ménagères ou de sacs de tri dans les communes du territoire. Principalement dans les zones d'habitat vertical et dans les hypers centres de Thann et de Cernay. Sans compter les dépôts sauvages de pneus, déchets verts et gravats rencontrés en campagne ou en forêt.



Afin de lutter contre ces incivilités, le SMTC, les communes et les bailleurs sociaux ont très régulièrement recours à la verbalisation via l'intervention de la Brigades Verte (mission de police de l'environnement). Cependant, bien que la plupart des enquêtes aboutissent, la verbalisation n'a qu'une vertu corrective et ne permet pas de prévenir les dépôts sauvages.

Face à une hausse des dépôts sauvages en milieu urbain, principalement aux abords des conteneurs enterrés et des bornes à verre, le SMTC a développé un premier jeu de supports de communication afin de dissuader les dépôts sauvages et inciter à l'utilisation de la déchetterie.



Ainsi, un encart d'avertissement a été ajouté à la nouvelle version de la brochure conteneurs enterrés (action 28) et des affiches spécifiques ont été créées pour lutter contre les dépôts au pied des bornes à verre et des conteneurs enterrés.

A l'heure du présent bilan, des affiches au format A3 autocollant ont été apposées sur 14 bornes à verre de la commune de Cernay en guise de test. Si l'expérimentation s'avère concluante, une communication plus durable (plaques rivetées) sera apposée sur les bornes à risque.



D'ici la fin de l'année 2018, une communication spécifique sous forme de nudges sera créée et déployée sur l'ensemble des conteneurs enterrés afin de lutter contre la présence récurrente de dépôts sauvages de sacs de tri et d'ordures ménagères.



ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE SUIVANT

Au-delà de la pérennisation et de la poursuite des actions initiées lors des précédents exercices (Eco-exemplarité des collectivités, sensibilisation des ménages et des salariés, etc.), il s'agira avant tout d'enrayer la baisse drastique des performances amorcée en 2018. L'objectif étant de retrouver les bonnes performances de 2017, voire de les dépasser, pour atteindre les objectifs du CODEC à l'horizon 2020 : 93% de valorisation globale des DMA et réduction de 40% des déchets enfouis par rapport à 2010.

Pour ce faire, le Syndicat aura besoin de la bonne volonté et de l'implication de tous : salarié(e)s, élu(e)s, habitant(e)s du territoire, partenaires ou prestataires... Et ce, rapidement, avec notamment au programme de l'exercice 2018-2019 :

Consolider les performances et corriger les dysfonctionnements du service public de gestion et de collecte des déchets

Objectif à court terme = enrayer la hausse des OMR et du taux de refus de tri, et éviter l'installation de mauvaises habitudes de tri dans la population, via :

- ✓ Le renforcement et l'application plus stricte des règlements de collecte et de déchetterie ;
- ✓ L'organisation et la médiatisation d'une campagne de suivi de collecte pour chacun des flux de déchets dans chacune des 18 communes du territoire ;
- ✓ Le contrôle plus strict de l'accès en déchetterie par catégories d'utilisateurs (particuliers ou professionnels) ;
- ✓ Un travail de fond sur la gestion et la collecte des déchets en habitat vertical, dont la collecte en conteneurs enterrés (actions correctives) ;
- ✓ L'amélioration du fonctionnement de la brigade d'ambassadeurs du tri sur le terrain (réévaluation et redéfinition des tâches et missions) ;
- ✓ Le renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages : application stricte du règlement et campagne de communication.

Valoriser tout ce qui peut l'être pour tendre vers le "zéro enfouissement"

- ✓ Mise en place d'une zone dédiée au réemploi et à la récupération de matériaux en déchetterie (prioritaire).
- ✓ Mise en œuvre de caractérisations trimestrielles sur les bennes encombrants (prioritaire).
- ✓ Développement de nouveaux modes de valorisation pour les déchets occasionnels, dont la valorisation énergétique des déchets incinérables actuellement présents dans les encombrants (CSR ou autre) à l'horizon 2020.
- ✓ Optimisation de la gestion des différents flux en déchetterie (principalement « Eco-mobilier ») et recherche de nouveaux exutoires (bois) pour limiter, voire supprimer, les transferts occasionnels vers les bennes destinées à l'enfouissement.

Animer, informer et faire vivre le projet de territoire

- ✓ Mobilisation et participation des élus aux actions de terrain.
- ✓ Organisation de groupes de travail ouverts et pluridisciplinaires (société civile, élus, partenaires, professionnels).
- ✓ Développement de la communication numérique : site web, réseaux sociaux...

3. TEMPS PASSÉ

Temps passé par l'équipe projet du 06 juillet 2017 au 05 juillet 2018 (Exercice 2017-2018)

Temps passé en ETPT par orientation : Un effectif temps plein travaillé (ETPT) correspond à une personne employée à temps plein sur une période de 12 mois. A titre d'exemple, une personne à mi-temps sur une période de 12 mois correspond à 0,5 ETPT ou une personne à 80% sur une période de 3 mois correspond à 0,2 ETPT.

	Chargé de mission ZDZG - M. François DURAND	Brigade d'ambassadeurs du tri - 4 ambassadeurs à 20h/semaine	Chargée de mission déchets - Mme. Morgane Eicher	Directrice - Mme. Muriel Thuét	Responsable Maintenance - M. Jonathan NEFF
1. Prévention des déchets des ménages	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,13	0,92	0,15	0	0
Réel	0,06	0,8	0,09	0	0
Ecart	-0,07	-0,12	-0,06		
2. Prévention des déchets des administrations et des collectivités	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,07	0	0	0	0,01
Réel	0,03	0	0	0	0,01
Ecart	-0,04				
3. Prévention des déchets d'entreprises	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,06	0	0	0	0
Réel	0,01	0	0	0	0
Ecart	-0,05				
4. Tri à la source des bio-déchets	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,04	0,23	0,05	0	0
Réel	0,02	0,2	0,01	0	0
Ecart	-0,02	-0,03	-0,04		
5. Mise en place d'une redevance spéciale	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0
Ecart	0				
6. Mise en place d'une tarification incitative sur les seules OMR	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0
Ecart	0				
7. Mise en place d'une tarification incitative étendue aux déchets occasionnels	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0
Ecart	0				
8. Innovations dans les collectes séparatives	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,1	0	0	0	0
Réel	0,1	0	0	0	0
Ecart	0				

9. Déchèteries professionnelles	nb ETPT				
Prévu	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0
Ecart	0				
10. Valorisation des déchets	nb ETPT				
Prévu	0,1	1,15	0	0,05	0,09
Réel	0,04	1	0	0,02	0,09
Ecart	-0,06	-0,15	0	-0,03	0
11. Ecologie industrielle et territoriale.	nb ETPT				
Prévu	0,05	0	0	0	0
Réel	0,01	0	0	0	0
Ecart	-0,04	0	0	0	0
12. Marchés publics et consommables	nb ETPT				
Prévu	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0
Ecart	0	0	0	0	0
13. Promotion de l'ESS dans le cadre de l'économie circulaire	nb ETPT				
Prévu	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0
Ecart	0	0	0	0	0
14. Autres actions adaptées au contexte local ...	nb ETPT				
Prévu	0,45	0	0	0,05	0
Réel	0,7	0	0	0,02	0
Ecart	0,25	0	0	-0,03	0

ETPT Prévu <i>(Moyenne annuelle pour l'ensemble du programme d'actions)</i>	1,0	2,3	0,2	0,1	0,1
	3,7				
ETP Réel <i>(Moyenne annuelle pour l'ensemble du programme d'actions)</i>	0,97	2	0,1	0,04	0,1
	3,21				

4. COÛTS DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE

Détail des coûts	Coûts liés à l'opération	ETPT Réel	ETPT Prévu	Salaire annuel chargé de mission
A - Chargé(s) de Mission				
Chargé de mission ZDZG - M. François DURAND				
Sous-Total poste personnel :				
B – Dépenses externes de communication et de formation pour une structure		Coûts liés à l'opération		
Autres outils de communication non liés à un évènement (site internet, impression, diffusion de documents...)				
Achat de matériel ou objets divers non liés à un évènement (logiciel...)				
Abonnement à des revues ou achat de documents				
Dépenses de formation et de sensibilisation pour les animateurs et responsables du programme y compris adhésion à des réseaux d'animation				
....				
Sous-Total poste dépenses de fonctionnement / d'équipement :				
Total de l'opération				

5. ANNEXES

L'ensemble des annexes ainsi que la version numérique du rapport sont accessibles via le lien suivant :

 **REPENSER**

 **RÉDUIRE**

 **RÉUTILISER**

 **RECYCLER**



**OBJECTIF
ZÉRO
DÉCHET**



Syndicat Mixte de Thann Cernay

2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05